

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la LOIRE  
Arrondissement de ST-ETIENNE

**Centre Communal d'Action Sociale de**

**LA RICAMARIE**

CCAS CA 29 04 2024 06

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**Séance du 29 avril 2024**

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 18 avril 2024, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le lundi 29 avril 2024 à 9 h 00, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents** : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, KRENENOU  
Mme FARÈS, Mrs HARO, ROBERT

**Pouvoirs** : Mme LAURENT a donné pouvoir à M. BONNEFOY  
Mme BENDRISS a donné pouvoir à M. ROBERT  
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme KRENENOU  
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme POINAS  
Mme BOUCHET a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

**Absent excusé** : M. BRIQUET

**Secrétaire de séance** : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 13.

**OBJET : Centre Communal d'Action Sociale – Voyages seniors 2024 - critères d'éligibilité des participants**

Afin de faciliter le départ en vacances de personnes âgées de plus de 60 ans qui ne peuvent partir pour des raisons économiques, psychologiques, sociales, il est envisagé l'organisation d'un séjour, en 2024.

Pour cela, l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, organisme gestionnaire du dispositif chèques vacances, attribuera des aides en faveur des actions relatives aux équipements de tourisme et celles favorisant l'accès de tous aux vacances.

Cette délibération a pour objet de définir les critères d'éligibilité des participants. Ainsi, il est présenté aux membres du Conseil d'Administration l'ordre de priorisation suivant :

1. Être ricamandois et être éligible aux aides ANCV ;
2. Être ricamandois non éligible à l'aide ANCV ;
3. Pour les personnes extérieures à la commune, être membre d'une association de la ville ;
4. Toute autre personne sera en liste d'attente pour compléter le séjour en cas de désistement ou manque de participants.

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver les critères d'éligibilité énumérés précédemment.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

**Article unique** : décide de définir les critères d'éligibilité des participants, conformément à l'ordre de priorisation suivant :

1. Être ricamandois et être éligible aux aides ANCV ;
2. Être ricamandois non éligible à l'aide ANCV ;
3. Pour les personnes extérieures à la commune, être membre d'une association de la ville ;
4. Toute autre personne sera en liste d'attente pour compléter le séjour en cas de désistement ou manque de participants.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE PAR 11 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.**

Pour extrait conforme  
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre  
tous les membres présents.



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la LOIRE  
Arrondissement de ST-ETIENNE

**Centre Communal d'Action Sociale de**

**LA RICAMARIE**

CCAS CA 29 04 2024 04

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**Séance du 29 avril 2024**

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 18 avril 2024, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le lundi 29 avril 2024 à 9 h 00, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents** : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, KRENENOU  
Mme FARÈS, Mrs HARO, ROBERT

**Pouvoirs** : Mme LAURENT a donné pouvoir à M. BONNEFOY  
Mme BENDRISS a donné pouvoir à M. ROBERT  
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme KRENENOU  
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme POINAS  
Mme BOUCHET a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

**Absent excusé** : M. BRIQUET

**Secrétaire de séance** : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 13.

**OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE « LA RECAMIÈRE » - Budget 2024 - Délibération  
Modificative n° 1**

Suite à l'attribution d'une subvention de la CARSAT, le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver la Délibération Modificative n°1 pour le Budget 2024 de la Résidence Autonomie « La Récamière » comme suit :

INVESTISSEMENT	Nouvelles propositions	Vote du Conseil
<b>Dépenses</b>		
<b>BUDGET HEBERGEMENT</b>		
2184 Mobilier	+ 4 261	+ 4 261
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+ 4 261</b>	<b>+ 4 261</b>
<b>Recettes</b>		
<b>BUDGET HEBERGEMENT</b>		
13188 Subvention d'investissement d'équipement	+ 4 261	+ 4 261
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+ 4 261</b>	<b>+ 4 261</b>

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

**Article unique :** approuve la Délibération Modificative n° 1 pour le Budget 2024 de la Résidence Autonomie « La Récamière » comme suit :

INVESTISSEMENT	Nouvelles propositions	Vote du Conseil
<b>Dépenses</b>		
<b>BUDGET HEBERGEMENT</b>		
2184 Mobilier	+ 4 261	+ 4 261
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+ 4 261</b>	<b>+ 4 261</b>
<b>Recettes</b>		
<b>BUDGET HEBERGEMENT</b>		
13188 Subvention d'investissement d'équipement	+ 4 261	+ 4 261
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+ 4 261</b>	<b>+ 4 261</b>

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.**

Pour extrait conforme  
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre  
tous les membres présents.





REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la LOIRE  
Arrondissement de ST-ETIENNE

**Centre Communal d'Action Sociale de**

**LA RICAMARIE**

CCAS CA 29 04 2024 05

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**Séance du 29 avril 2024**

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 18 avril 2024, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le lundi 29 avril 2024 à 9 h 00, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents** : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, KRENENOU  
Mme FARÈS, Mrs HARO, ROBERT

**Pouvoirs** : Mme LAURENT a donné pouvoir à M. BONNEFOY  
Mme BENDRISS a donné pouvoir à M. ROBERT  
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme KRENENOU  
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme POINAS  
Mme BOUCHET a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

**Absent excusé** : M. BRIQUET

**Secrétaire de séance** : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 13.

**OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE « LA RECAMIÈRE » - Budget 2024 - Délibération  
Modificative n° 2**

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver la Délibération Modificative n° 2 pour le Budget 2024 de la Résidence Autonomie « La Récamière » correspondant à l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2023, comme suit :

INVESTISSEMENT		Nouvelles propositions	Vote du Conseil
<b>DEPENSES</b>			
<b>BUDGET HEBERGEMENT</b>			
2184	Mobilier	20 000.00 €	20 000.00 €
2188	Autres immobilisations	21 736.66 €	21 736.66 €
<b>BUDGET RESTAURATION</b>			
2151	Installations complexes et spécialisées	13 469.36 €	13 469.36 €
2154	Matériel et outillage	20 000.00 €	20 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>75 206.02 €</b>	<b>75 206.02 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>BUDGET HEBERGEMENT</b>			
001	Résultat d'investissement reporté	41 736.66 €	41 736.66 €
<b>BUDGET RESTAURATION</b>			
001	Résultat d'investissement reporté	33 469.36 €	33 469.36 €
<b>TOTAL</b>		<b>75 206.02 €</b>	<b>75 206.02 €</b>

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

**Article unique :** approuve la Délibération Modificative n° 2 pour le Budget 2024 de la Résidence Autonomie « La Récamière » correspondant à l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2023, comme suit :

INVESTISSEMENT		Nouvelles propositions	Vote du Conseil
<b>DEPENSES</b>			
<b>BUDGET HEBERGEMENT</b>			
2184	Mobilier	20 000.00 €	20 000.00 €
2188	Autres immobilisations	21 736.66 €	21 736.66 €
<b>BUDGET RESTAURATION</b>			
2151	Installations complexes et spécialisées	13 469.36 €	13 469.36 €
2154	Matériel et outillage	20 000.00 €	20 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>75 206.02 €</b>	<b>75 206.02 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>BUDGET HEBERGEMENT</b>			
001	Résultat d'investissement reporté	41 736.66 €	41 736.66 €
<b>BUDGET RESTAURATION</b>			
001	Résultat d'investissement reporté	33 469.36 €	33 469.36 €
<b>TOTAL</b>		<b>75 206.02 €</b>	<b>75 206.02 €</b>

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.**

Pour extrait conforme  
Le Président

La Secrétaire,

Ont signé au registre  
tous les membres présents.





REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la LOIRE  
Arrondissement de ST-ETIENNE

**Centre Communal d'Action Sociale de  
LA RICAMARIE**

CCAS CA 29 04 2024 02

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**Séance du 29 avril 2024**

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 18 avril 2024, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le lundi 29 avril 2024 à 9 h 00, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents** : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, KRENENOU  
Mme FARÈS, Mrs HARO, ROBERT

**Pouvoirs** : Mme LAURENT a donné pouvoir à M. BONNEFOY  
Mme BENDRISS a donné pouvoir à M. ROBERT  
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme KRENENOU  
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme POINAS  
Mme BOUCHET a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

**Absent excusé** : M. BRIQUET

**Secrétaire de séance** : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 13.

**OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE « LA RECAMIÈRE »  
COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Président expose au Conseil d'Administration qu'il convient d'approuver le Compte Administratif de la Résidence Autonomie « La Récamière », comme suit :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultat</b>
<b>Section fonctionnement</b>	1 293 448.22	1 465 462.87	-172 014.65
Report du résultat de l'exercice 2021	+44 273.24		+44 273.24
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	1 337 721.46	1 465 462.87	<b>-127 741.41</b>

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultat</b>
		02/05/2024	
		Pour l'autorité compétente par délégation	
<b>Section d'investissement</b>	51 279.54	62 422.24	-11 142.70
Report du résultat de l'exercice N-1	80 064.02		80 064.02
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	131 343.56	62 422.24	68 921.32
Correction Restes à réaliser 2022 reportés sur 2024	6 284.40		6 284.40
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A REPORTER</b>	137 628.26	62 422.24	75 206.02

Le résultat de clôture du Compte Administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 127 741.41€ et un excédent d'investissement de 68 921.32€ corrigé par la Décision Modificative n° 2 à 75 206.02€ suite à la reprise d'écritures des reports 2022 (6284.40€) qui sera repris au budget 2024.

Conformément à la réglementation, le Président s'étant retiré ne prend pas part au vote.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

**Article 1 :** approuve le Compte Administratif 2023 de la Résidence Autonomie « La Récamière », qui est conforme au Compte de Gestion du Receveur Municipal en ce qui concerne les mandats et les titres émis au cours de l'exercice 2023.

**Article 2 :** Le résultat de clôture du Compte Administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 127 741.41€ et un excédent d'investissement de 68 921.32€ corrigé par la Décision Modificative n°2 à 75 206.02€ suite à la reprise d'écriture des reports 2022 (6284.40€) qui sera repris au budget 2024.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.**

Pour extrait conforme  
Le Président,



La Secrétaire



Ont signé au registre  
tous les membres présents.



CCAS CA 29 04 2024 01

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**Séance du 29 avril 2024**

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 18 avril 2024, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le lundi 29 avril 2024 à 9 h 00, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents** : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, KRENENOU  
Mme FARÈS, Mrs HARO, ROBERT

**Pouvoirs** : Mme LAURENT a donné pouvoir à M. BONNEFOY  
Mme BENDRISS a donné pouvoir à M. ROBERT  
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme KRENENOU  
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme POINAS  
Mme BOUCHET a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

**Absent excusé** : M. BRIQUET

**Secrétaire de séance** : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 13.

**OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE « LA RECAMIÈRE »  
COMPTE DE GESTION 2023**

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Président pour l'exercice 2023 et s'être fait présenter le Compte de Gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2023

**DÉCLARE :**

Que le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part, en ce qui concerne le montant des titres et des mandats émis au cours de l'exercice 2023. Il est à noter que ces deux documents présentent une différence de 6284.40 € correspondant aux restes à réaliser de l'excédent d'investissement 2022 qui sera corrigée par la Décision Modificative N°2 au budget 2024, le reste des écritures étant conforme en ce qui concerne les mandats et les titres émis au cours de l'exercice 2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.**

Pour extrait conforme  
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre  
tous les membres présents.

CCAS CA 29 04 2024 03

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**Séance du 29 avril 2024**

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 18 avril 2024, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le lundi 29 avril 2024 à 9 h 00, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents** : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, KRENENOU  
Mme FARÈS, Mrs HARO, ROBERT

**Pouvoirs** : Mme LAURENT a donné pouvoir à M. BONNEFOY  
Mme BENDRISS a donné pouvoir à M. ROBERT  
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme KRENENOU  
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme POINAS  
Mme BOUCHET a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

**Absent excusé** : M. BRIQUET

**Secrétaire de séance** : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 13.

**OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE « LA RECAMIÈRE »  
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Président propose au Conseil d'Administration de reprendre le déficit de fonctionnement de 127 741.41€ comme suit :

55 772.41€ en report à nouveau déficitaire sur l'exercice 2025

71 969.00€ en report à nouveau déficitaire sur l'exercice 2026

Le Président propose au Conseil d'Administration de reprendre l'excédent d'investissement de 68 921.32€ corrigé par la Décision Modificative n°2 à 75 206.02€ sur l'exercice 2024 au compte 001.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

**Article unique** : - approuve la reprise du déficit de fonctionnement de 127 741.41€ comme suit :

55 772.41€ en report à nouveau déficitaire sur l'exercice 2025

71 969.00€ en report à nouveau déficitaire sur l'exercice 2026

- approuve la reprise de l'excédent d'investissement de 68 921.32€ corrigé par la Décision Modificative n°2 à 75 206.02€ sur l'exercice 2024 au compte 001.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.**

Pour extrait conforme  
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre  
tous les membres présents.

